

Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) et Pingwin Planet (PP), 25.09.2018

Les gaz résiduels des cimenteries suisses

Des contrôles déficients réalisés par les autorités

Les gaz résiduels des cimenteries suisses dépassent souvent les valeurs limites, bien qu'elles soient plus laxistes que dans le reste de l'Europe. Même les mesures ont l'air non fiables. Les MfE et PP s'attèlent aux contrôles déficients des autorités.

En Suisse, les cimenteries sont de gros pollueurs, et ce avec l'aval des autorités¹: La valeur limite pour le toxique dioxyde de soufre est dix fois plus élevée que dans l'Union Européenne (UE) et celle des composés organiques volatiles (COV), en partie cancérigènes, huit fois plus élevée que dans l'UE. Les cimenteries helvétiques peuvent aussi expulser deux fois plus de poussières qu'en Allemagne. Mais: les cimenteries ne respectent même pas ces valeurs limites rehaussées avec fiabilité, comme **le montrait Saldo en juin 2018**.

Des appareils de mesure défectueux?

Ça ne s'arrête pas là: les appareils de mesures également semblent mal fonctionner dans certaines cimenteries. C'est ce que montre une autre analyse des valeurs mesurées des gaz résiduels réalisée de 2014 à 2016. Comme chez Jura Cement à l'usine de Wildegg (AG): «Une analyse des «émissions de COV en partie cancérigènes» de 2014 à 2016 n'est «pas possible». Les valeurs indiqueraient «des problèmes avec l'appareil de mesure», critique Josef Waltisberg. Il travaille depuis presque 30 ans dans le secteur des émissions polluantes des cimenteries, entre autres pour le trust Holcim.² De plus à Wildegg «les valeurs de poussières mesurées en 2015 et 2016 sont inutilisables», critique Josef Waltisberg.

Waltisberg suppose des problèmes avec le moyen de mesure des poussières aussi aux cimenteries de Siggenthal (AG) d'Holcim et chez Vigier Ciment SA à Rechenette (BE). Waltisberg: «Il est évident que quelque chose ne va pas.» Sur demande des MfE/PP, Jura Cement, Holcim et Vigier démentent des problèmes avec les mesures de gaz résiduels.

Dans les séries de mesures réalisées à la cimenterie Untervaz (GR) d'Holcim, «il manquerait «45 valeurs moyennes quotidiennes pour l'oxyde d'azote et le dioxyde de soufre» fait observer Waltisberg. Holcim admet sur demande que les appareils étaient défectueux à Untervaz.

Pas d'état actuel de la technique?

Pour les cimenteries, les valeurs limites d'émission de substances cancérigènes et d'oxyde d'azote (NOx) doivent non seulement être respectées, mais encore correspondre à l'état actuel de la technique selon l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Il semble que ni les autorités cantonales, **ni le Conseil fédéral** et ni le **Conseil National** ne veulent l'imposer. Et ce, bien que les possibilités techniques existent:

¹ cf. **OEKOSKOP 2/16** et **ÉCOSCOPE 2017**.

² Holcim Schweiz est une filiale du groupe cimentier LafargeHolcim actif à l'échelle internationale.

- **Substances cancérigènes:** La cimenterie Wildegg de Jura Cement a évacué dans l'air plus de benzène cancérigène **que ce qui est autorisé** pendant 172 jours en 2017 et 39 jours en 2016. Selon l'office de la protection de l'environnement (OpE) du canton d'Argovie, ces émissions de benzène ne constituent **«aucune menace pour la population»**. Mais cela n'est pas du tout laissé à l'appréciation d'un service cantonal. Car: selon l'Opair, **«les émissions de substances cancérigènes** seront limitées, indépendamment de la charge cancérigène qu'elles engendrent», autant que cela est techniquement et opérationnellement possible et économiquement supportable et faisable.
Pour régler le problème du benzène, le canton d'Argovie accorde un délai transitoire jusque fin 2020. Mais Josef Waltisberg, ex-collaborateur d'Holcim dit que, pour y remédier, il faudrait juste changer «la répartition des combustibles au sein du four et/ou la répartition de l'air dans le four». Cela est possible «à très court terme avec peu de moyens». Un délai de 4 ans est «inutile». Toutefois: les valeurs limites quotidiennes d'émission de benzène sont respectées depuis mars 2018, a laissé **entendre Jura Cement**.
- **Oxyde d'azote (NO_x):** Dès 2019, les cimenteries suisses émettrons plus du double de NO_x que leur concurrence allemande où la valeur limite de NO_x **sera fortement réduite à 200 milligrammes par mètre cube (mg/m³) en vertu de nouvelles techniques efficaces**. Pour la respecter, l'industrie allemande du ciment investit en ce moment près de 450 millions d'euros. Mais en Suisse, une limite de NO_x de 450 mg/m³ doit s'appliquer aussi après 2019 pour la moyenne de toutes les cimenteries suisses.

«À l'évidence jusqu'ici, il n'y avait pas la volonté en Suisse, de réduire les émissions de substances cancérigènes et de NO_x autant que le droit en vigueur le prescrit», résume Lorenz Hirni, co-président de l'organisation environnementale Pingwin Planet (PP). Peter Kälin, président des MfE, complète: «Nous ne l'acceptons pas.»

Imposer des valeurs limites plus basses

Les MfE et PP exigent la limitation des polluants émis des cimenteries suisses suivant les valeurs limites plus basses dans les pays voisins. Il faut, d'une part, fixer des valeurs limites plus basses pour les substances cancérigènes et le NO_x. D'autre part, ces valeurs limites doivent être comprises comme objectifs minimums de réduction, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici dans l'industrie et chez les autorités.

C'est pourquoi, les MfE et PP remettent une plainte à l'autorité de surveillance contre le contrôle insuffisant des gaz résiduels de l'office de la protection de l'environnement (OpE) auprès du Département Construction, transports et environnement d'Argovie. Ils y critiquent une partie du travail réalisée par l'OpE pour les deux cimenteries argoviennes Wildegg (Jura Cement) et Siggenthal (Holcim). L'office de la protection de l'environnement n'a pas obligé à temps les cimenteries à réaliser, entre autres, des mesures suivies et des enregistrements continus. L'office de la protection de l'environnement n'a également pas imposé les directives de droit fédéral concernant les substances cancérigènes comme le benzène et les dioxines et n'a pas suffisamment considéré son obligation de limitation d'émission de NO_x.

Vous trouverez des informations de fond dans l'ÉCOSCOPE 2018

Contact:

Dr. Martin Forter, Directeur MfE,

061 691 55 83

Lorenz Hirni, Co-président PP

079 299 05 28